

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA LOZERE

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère

- Service concours -
2 bis, boulevard Théophile Roussel
48000 MENDE

☎ : 04.66.65.30.03

☎ : 04.66.49.36.02

@ : cdg48@cdg48.fr

🌐 : www.cdg48.fr

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISÉS EN 2009-2010

Ce calendrier est établi à titre prévisionnel.

**Il pourra être modifié en cours d'année et sera automatiquement mis en jour sur le site Internet www.cdg48.fr
Seuls les arrêtés d'ouverture des concours et examens professionnels permettront de les organiser.**

Retraits et dépôts de dossier :

▶ **Par voie postale:** Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère – Service concours – 2 bis, boulevard Théophile Roussel – 48000 MENDE. Toute demande par voie postale doit impérativement être accompagnée d'une enveloppe (format 21 x 29.7 cm) libellée à l'adresse du candidat et affranchie à 1,33€.

▶ **Sur place :** au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Aucune demande par téléphone, fax ou courriel ne sera acceptée.

Aucun dossier d'inscription ne sera délivré en dehors des périodes d'inscriptions prévues.

La duplication des dossiers d'inscription est formellement interdite.

Aucun résultat de concours ou d'examen ne sera communiqué par téléphone.

Pour les concours organisés en partenariat,
les dossiers peuvent retirés auprès de l'un des Centres de Gestion concernés :

 <p>CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA LOZÈRE</p>	<p align="center">Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la LOZERE Service Concours 2 bis boulevard Théophile Roussel 48000 MENDE Tél. 04 66 65 30 03</p>
 <p>CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUDE</p>	<p align="center">Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'AUDE Service Concours 85 Avenue Claude Bernard BP 90102 11022 CARCASSONNE CEDEX Tél. 04 68 77 79 79</p>
 <p>CDG 30 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p align="center">Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du GARD Service Concours 183 chemin du mas Coquillard 30900 NIMES Tél. 04 66 38 86 98 ou Tél. 04 66 38 86 85 ou Tél. 04 66 38 85 52</p>
 <p>CDG 34</p>	<p align="center">Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'HERAULT Service Concours 254 rue Michel Teule 34184 MONTPELLIER Cedex 4 Tél. 04 67 04 38 81</p>
 <p>66 Centre de Gestion Fonction Publique Territoriale Pyrénées-Orientales</p>	<p align="center">Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des PYRENEES ORIENTALES Service Concours 6 rue de l'Ange BP 901 66901 PERPIGNAN Tél. 04 68 34 84 67</p>

MISE EN GARDE SPECIALE SUR LA SOURCE DES INFORMATIONS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère prévient les candidats contre les avis de concours territoriaux adressés par voie télématique (fax essentiellement, mais aussi s.m.s. et Internet) ou par voie de presse (hors cadre des annonces légales et officielles), par des organismes privés : Ces avis contiennent la plupart du temps des indications erronées et sont prétexte à accéder à des communications surtaxées ou à des plates-formes de services payantes.

Il est rappelé que les seuls organismes habilités à diffuser la bonne information relative aux concours territoriaux sont les suivants :

- **Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère ou ses partenaires aux numéros indiqués sur la page précédente,**
- **La Fédération Nationale des Centres de Gestion : site Internet : www.fncdg.com pour les calendriers de concours des autres centres de gestion.**
- **Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale : site Internet : www.cnfpt.fr pour les calendriers de concours du CNFPT.**

I - CONCOURS

FILIERE ADMINISTRATIVE	
RÉDACTEUR TERRITORIAL – Catégorie B	
EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires du Baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV suivant la procédure définie par le décret du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique.
INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.
3^{ème} CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à la gestion administrative, financière ou comptable, ou avoir contribué à l'élaboration et à la réalisation d'actions de communication, d'animation, de développement économique, social, culturel, sportif, de loisirs ou de tourisme.
Période de retrait des dossiers	Du 17 mars au 16 avril 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi) et 16 H au guichet du CDG
Date limite de dépôt des dossiers	Le 28 avril 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)
Dates des épreuves	16 septembre 2009

ORGANISATION EN PARTENARIAT	TELECHARGER LA BROCHURE
<p>ORGANISATEUR</p> <p>Centre de Gestion de la F.P.T de l'Aude</p> <p>PARTENAIRES</p> <p>Centres de Gestion de la F.P.T du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales</p>	<p>Sur notre site internet www.cdg48.fr rubrique « Concours et examens »</p> <p>Vous y trouverez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des fonctions, - Conditions d'accès, - Natures des épreuves, - Programme des épreuves, - Etc... <p style="text-align: center;">  Télécharger la brochure </p>



FILIERE ADMINISTRATIVE**ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE – Catégorie C**

EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.
INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.
3^{ème} CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice, soit d'activités professionnelles comportant des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation, ou la mise en oeuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Un décret fixe les modalités de prise en compte de ces différentes activités.
Période de retrait des dossiers	Du 1er au 29 octobre 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi) et 16 H au guichet du CDG
Date limite de dépôt des dossiers	Le 12 novembre 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)
Dates des épreuves	17 mars 2010

ORGANISATION DÉPARTEMENTALE**TELECHARGER LA BROCHURE****ORGANISATEUR**

Centre de Gestion de la F.P.T de la Lozère



Sur notre site internet www.cdg48.fr
rubrique « Concours et examens »

Vous y trouverez :

- Définition des fonctions,
- Conditions d'accès,
- Natures des épreuves,
- Programme des épreuves,
- Etc...



[Télécharger la brochure](#)

FILIERE ANIMATION

ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE – Catégorie C

EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires du brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur-technicien ou d'une qualification reconnue comme équivalente.
INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs
3^{ème} CONCOURS	Ouvert aux candidats qui justifient de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, soit d'activités professionnelles correspondant à la réalisation d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée générale délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Un décret fixe les modalités de prise en compte de ces différentes activités.
Période de retrait des dossiers	Du 4 février au 4 mars 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi) et 16 H au guichet du CDG
Date limite de dépôt des dossiers	Le 16 mars 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)
Dates des épreuves	8 septembre 2009

ORGANISATION EN PARTENARIAT

TELECHARGER LA BROCHURE

ORGANISATEUR

Centre de Gestion de la F.P.T de la Lozère

PARTENAIRES

Centres de Gestion de la F.P.T de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, et des Pyrénées-Orientales



Sur notre site internet www.cdg48.fr
rubrique « Concours et examens »

Vous y trouverez :

- Définition des fonctions,
- Conditions d'accès,
- Natures des épreuves,
- Programme des épreuves,
- Etc...



[Télécharger la brochure](#)

FILIERE CULTURELLE

ADJOINT DU PATRIMOINE TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE – Catégorie C

EXTERNE	Ouvert, aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.
INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics effectifs, dont deux années au moins dans les services d'un musée, d'une bibliothèque, des archives, de la documentation ou des parcs et jardins.
3^{ème} CONCOURS	Ouvert, aux candidats qui justifient de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, soit d'activités professionnelles correspondant à la réalisation de tâches liées à la mise en oeuvre d'activités de développement culturel ou relatives au patrimoine, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Un décret fixe les modalités de prise en compte de ces différentes activités.
Période de retrait des dossiers	Du 17 mars au 16 avril 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi) et 16 H au guichet du CDG
Date limite de dépôt des dossiers	Le 28 avril 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)
Dates des épreuves	10 septembre 2009

ORGANISATION EN PARTENARIAT

TELECHARGER LA BROCHURE

ORGANISATEUR

Centre de Gestion de la F.P.T de l'Hérault

PARTENAIRES

Centres de Gestion de la F.P.T de l'Aude, du Gard, de la Lozère, et des Pyrénées-Orientales



Sur notre site internet www.cdg48.fr
rubrique « Concours et examens »

Vous y trouverez :

- Définition des fonctions,
- Conditions d'accès,
- Natures des épreuves,
- Etc...



[Télécharger la brochure](#)

FILIERE MEDICO - SOCIALE

MÉDECIN TERRITORIAL – Catégorie A

EXTERNE SUR TITRE AVEC EPREUVES	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre de médecin délivré par l'un des Etats membre de la Communauté européenne ou l'un des autres Etats partie à l'accord sur l'Espace économique européen et visé à l'article L. 356-2 (1°) du code de la santé publique.
Période de retrait des dossiers	Du 1^{er} au 29 octobre 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi) et 16 H au guichet du CDG
Date limite de dépôt des dossiers	Le 12 novembre 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)
Dates des épreuves	29 avril 2010

ORGANISATION EN PARTENARIAT

TELECHARGER LA BROCHURE

ORGANISATEUR

Centre de Gestion de la F.P.T de l'Aude

PARTENAIRES

Centres de Gestion de la F.P.T, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, et des Pyrénées-Orientales



Sur notre site internet www.cdg48.fr rubrique « Concours et examens »

Vous y trouverez :

- Définition des fonctions,
- Conditions d'accès,
- Natures des épreuves,
- Etc...



[Télécharger la brochure](#)

FILIERE MEDICO - SOCIALE**PUÉRICULTRICE TERRITORIALE – Catégorie A****EXTERNE SUR TITRE AVEC EPREUVES**

Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de puériculture.

Période de retrait des dossiers**Du 1^{er} au 24 septembre 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi) et 16 H au guichet du CDG****Date limite de dépôt des dossiers****Le 6 octobre 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)****Dates des épreuves****9 février 2010****ORGANISATION EN PARTENARIAT****TELECHARGER LA BROCHURE****ORGANISATEUR**

Centre de Gestion de la F.P.T de l'Hérault

PARTENAIRESCentres de Gestion de la F.P.T de l'Aude,
du Gard, de la Lozère, et des Pyrénées-OrientalesSur notre site internet www.cdg48.fr
rubrique « Concours et examens »

Vous y trouverez :

- Définition des fonctions,
- Conditions d'accès,
- Natures des épreuves,
- Etc...

[Télécharger la brochure](#)

FILIERE MEDICO - SOCIALE**ASSITANT SOCIO EDUCATIF – Catégorie B****EXTERNE**

Ouvert :

- Pour la spécialité « Assistant de Service Social » :

Aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social, et aux candidats titulaires d'un des diplômes, certificats ou autres titres mentionnés à l'article 218 du code de la famille et de l'aide sociale et délivrés dans un autre Etat membre de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen.

Les personnes concernées par les dispositions prévues par l'article 218 du code de la famille et de l'aide sociale doivent obtenir une autorisation d'exercice délivrée par le ministre chargé des affaires sociales : MINISTERE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES - 8, AVENUE DE SEGUR - 75350 PARIS 07 S.P

- Pour la spécialité « Educateur Spécialisé » :

Aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé.

- Pour la spécialité « Conseiller en Economie Sociale et Familiale » :

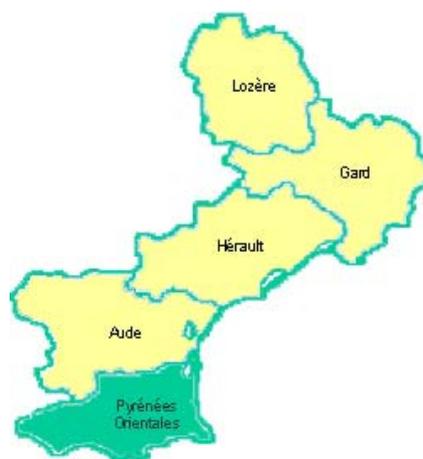
Aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale et Familiale.

Période de retrait des dossiers**Du 1^{er} au 23 avril 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi) et 16 H au guichet du CDG****Date limite de dépôt des dossiers****Le 6 mai 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)****Dates des épreuves****1^{er} octobre 2009****ORGANISATION EN PARTENARIAT****ORGANISATEUR**

Centre de Gestion de la F.P.T des Pyrénées-Orientales

PARTENAIRES

Centres de Gestion de la F.P.T de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et de la Lozère

**TELECHARGER LA BROCHURE**

Sur notre site internet www.cdg48.fr rubrique « Concours et examens »

Vous y trouverez :

- Définition des fonctions,
- Conditions d'accès,
- Natures des épreuves,
- Etc...



[Télécharger la brochure](#)

FILIERE MEDICO - SOCIALE

AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE DE 1^{ère} CLASSE – Catégorie C

EXTERNE

Ouvert aux candidats titulaires soit :

- du certificat d'auxiliaire de puériculture institué par le décret du 13 août 1947
- du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture
- du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture.

Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier, ou après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.

Période de retrait des dossiers

Du 1^{er} au 29 octobre 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi) et 16 H au guichet du CDG

Date limite de dépôt des dossiers

Le 12 novembre 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)

Dates des épreuves

8 mars 2010

ORGANISATION EN PARTENARIAT

ORGANISATEUR

Centre de Gestion de la F.P.T de l'Aude

PARTENAIRES

Centres de Gestion de la F.P.T du Gard,
de l'Hérault, de la Lozère
et des Pyrénées-Orientales



TELECHARGER LA BROCHURE

Sur notre site internet www.cdg48.fr
rubrique « Concours et examens »

Vous y trouverez :

- Définition des fonctions,
- Conditions d'accès,
- Natures des épreuves,
- Etc...



[Télécharger la brochure](#)

FILIERE MEDICO - SOCIALE

AUXILIAIRE DE SOINS DE 1^{ère} CLASSE – Catégorie C

EXTERNE

Ouvert aux candidats titulaires d'un des titres ou diplômes suivants :

- soit le certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant ;
- soit le diplôme professionnel d'aide-soignant ;
- soit le certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique ;
- soit un titre ou diplôme homologué au moins au niveau V (selon la procédure définie par le décret du 8 janvier 1992) et délivré dans une discipline à caractère médico-social ;

Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier, ou après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.

Période de retrait des dossiers

Du 18 mai au 26 juin 2009 minuit (auprès du CDG43)

Date limite de dépôt des dossiers

Le 3 juillet 2009 minuit (auprès du CDG43)

Dates des épreuves

7 octobre 2009

ORGANISATION EN PARTENARIAT

TELECHARGER LA BROCHURE

ORGANISATEUR

Centre de Gestion de la F.P.T de Haute-Loire

PARTENAIRES

Centres de Gestion de la F.P.T de la Lozère
et du Puy-de-Dôme

ATTENTION :

**Retrait des dossiers uniquement auprès
du Centre organisateur**

Dossier à retirer à l'adresse suivante :

Centre de Gestion de la F.P.T de la Haute-Loire
Maison des Communes
46 avenue de la Mairie
43000 ESPALY-SAINT-MARCEL

*(si demande par courrier, joindre une
enveloppe grand format affranchie à 1,33 €)*

Sur notre site internet www.cdg48.fr
rubrique « Concours et examens »

Vous y trouverez :

- Définition des fonctions,
- Conditions d'accès,
- Natures des épreuves,
- Etc...



[Télécharger la brochure](#)

FILIERE MEDICO - SOCIALE**AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ECOLES MATERNELLES DE 1^{ère} CLASSE – Catégorie C****EXTERNE**

Ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.) « petite enfance ».

Période de retrait des dossiers**Du 4 février au 4 mars 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi) et 16 H au guichet du CDG****Date limite de dépôt des dossiers****Le 16 mars 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)****Dates des épreuves****21 octobre 2009****ORGANISATION DEPARTEMENTALE****TELECHARGER LA BROCHURE****ORGANISATEUR**

Centre de Gestion de la F.P.T de la Lozère



Sur notre site internet www.cdg48.fr
rubrique « Concours et examens »

Vous y trouverez :

- Définition des fonctions,
- Conditions d'accès,
- Natures des épreuves,
- Etc...

[Télécharger la brochure](#)

II - EXAMENS PROFESSIONNELS

FILIERE MEDICO - SOCIALE

EDUCATEUR CHEF DE JEUNES ENFANTS - Catégorie B

Conditions d'accès	Ouvert aux éducateurs de jeunes enfants ayant un an d'ancienneté dans le 8ème échelon de leur grade et aux éducateurs principaux sans condition d'ancienneté, comptant trois ans de service dans le cadre d'emplois.
Période de retrait des dossiers	Du 1er au 29 octobre 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi) et 16 H au guichet du CDG
Date limite de dépôt des dossiers	Le 12 novembre 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)
Dates des épreuves	9 mars 2010

ORGANISATION EN PARTENARIAT

ORGANISATEUR

Centre de Gestion de la F.P.T de la Lozère

PARTENAIRES

Centres de Gestion de la F.P.T de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, et des Pyrénées-Orientales



TELECHARGER LA BROCHURE

Sur notre site internet www.cdg48.fr rubrique « Concours et examens »

Vous y trouverez :

- Définition des fonctions,
- Conditions d'accès,
- Natures des épreuves,
- Etc...



[Télécharger la brochure](#)

FILIERE ANIMATION

ANIMATEUR CHEF – Catégorie B

Conditions d'accès	Ouvert aux animateurs ayant atteint le 7 ^{ème} échelon de leur grade et les animateurs principaux sans conditions d'ancienneté.
Période de retrait des dossiers	Du 17 mars au 16 avril 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi) et 16 H au guichet du CDG
Date limite de dépôt des dossiers	Le 28 avril 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)
Dates des épreuves	24 septembre 2009

ORGANISATION EN PARTENARIAT

ORGANISATEUR

Centre de Gestion de l'Hérault

PARTENAIRES

Centres de Gestion de la F.P.T de l'Aude, du Gard, de la Lozère, et des Pyrénées Orientales



TELECHARGER LA BROCHURE

Sur notre site internet www.cdg48.fr
rubrique « Concours et examens »

Vous y trouverez :

- Définition des fonctions,
- Conditions d'accès,
- Natures des épreuves,
- Etc...



[Télécharger la brochure](#)

III – EN COURS D'ORGANISATION ET PREVISIONS

RAPPEL :

**Concours et examens 2008 qui se déroulent en 2009
(inscriptions closes)**

Examen professionnel rédacteur (promotion interne)
Examen professionnel rédacteur-chef (avancement de grade)
Concours adjoint technique territorial 1^{ère} classe
Examen professionnel adjoint technique territorial 1^{ère} classe
Concours agent de maîtrise territorial
Examen professionnel agent de maîtrise territorial
Concours opérateur des activités physiques et sportives
Concours éducateur de jeunes enfants
Examen professionnel agent social de 1^{ère} classe

EN PREVISION...

<i>Concours adjoint technique territorial 1^{ère} classe</i>	<i>2012 ?</i>
<i>Examen professionnel adjoint technique territorial 1^{ère} classe</i>	<i>2012 ?</i>
<i>Concours agent de maîtrise territorial</i>	<i>2011 ?</i>
<i>Examen professionnel agent de maîtrise territorial</i>	<i>2011 ?</i>
<i>Examen professionnel adjoint administratif 1^{ère} classe</i>	<i>2011 ?</i>